
Siège social : 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 09
☎ : 01 53 21 50 80 - Télécopie : 01 53 21 51 05 - 01 53 21 51 07
E-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr

N/Réf. : Circulaire AF

**Objet : Nouveau format des certificats
d'assurance frontière**

Paris, le 21 octobre 2010

Madame, Monsieur,

En mai 2008, une note du BUREAU CENTRAL FRANÇAIS a été diffusée aux compagnies d'assurances suite au Décret n° 2007-1118 du 19 juillet 2007 qui a donné aux compagnies d'assurances la possibilité de délivrer des certificats d'assurance frontière et l'article R 211-24 du Code des Assurances a donc été modifié en ce sens.

Cette note dont nous vous remettons un nouvel exemplaire, avait pour but de vous informer sur les conditions de délivrance des certificats d'assurance frontière.

Or, comme vous le savez, un nouveau modèle de carte verte est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Les compagnies d'assurance disposaient d'une période transitoire de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010 pour adopter le nouveau format.

A partir du 1^{er} janvier 2011, seul le nouveau format sera valide.

La nouvelle présentation de la carte verte a des conséquences sur les attestations d'assurance frontière puisque la carte verte qui y est jointe doit également adopter le nouveau format.

Ainsi que le stipule l'article R 211-24 du Code des Assurances, le modèle de l'attestation d'assurance frontière est fixé par le Bureau Central Français et nous tenons donc à vous informer par la présente que nous tenons à votre disposition les nouveaux modèles de cette attestation, qui devront seuls être utilisés après le 31 décembre 2010.

Pour les obtenir, vous pouvez contacter

Evelyne LAURENT
BUREAU CENTRAL FRANÇAIS
1, rue Jules Lefebvre
75431 PARIS CEDEX 09
laurent@bcf.asso.fr

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LA DIRECTRICE



Françoise Dauphin